

# Conseil d'administration

---

**MERCREDI 14 FEVRIER 2018**

## Projet de procès-verbal

### Représentants de la catégorie 1

Soizic Wattinne, Xavier Château, Anne Nouguié, David Seguin, Minna Nordstrom, Philippe Cavelier, Marc Girard

### Représentant de la catégorie 2

Jean-Luc Delpeuch

### Représentant de la catégorie 3

Xavier Roy

### Représentants de la catégorie 4 A

Alain Bauer, Marc Le Coq

### Représentants de la catégorie 4 B

Frédérique Even-Horellou, Patrick Dalion

### Représentants de la catégorie 5

Dominique Engel, Jean-François Clément, Laurent Kalifa

### Représentants de la catégorie 6

Hadrien Maury—Casalta, Naima Adassen-Bouhadjar

### Invités présents :

Alice Chitrakar, Vincent Cohas, Jean-Louis Allard, Josiane Giammarinaro, Annie Toulzat, Laurent Scordino-Mazanec, Annie-Claude Ruescas, Dominique Jacomet, Clotilde Ferroud, Bendicht Weber, Nazih Mechbal, Marie-José Brigaud, Hugues Brunet, Nicolas Houssier, Mathilde Boulay, Stéphanie Hubert, Eric Boutouyrie.

**Etaient excusés :** Philippe Durance, Mireille Faugère, Sandrine Javelaud, Jacques Bahry, Xavier Cachard, Faten Hidri, Marie-Christine Lemardeley, Julie Joly, Dominique Roux-Rossi, Saïda Guellati-Khelifa, Anne d'Orazio, Nicolas Ferrand de la Conte, Maxime Durif, Maryline Laplace, Patrick Boisselier, Maxime Schirrer, Emmanuelle Vignoli, Louisa Cherif-Ouazani.

*Des pouvoirs ont été attribués comme suit :*

<b>GUELLATI-KHELIFA Saïda</b>	<b>donne pouvoir à</b>	<b>DELPEUCH Jean-Luc</b>
<b>CHERIF-OUAZANI Louisa</b>	<b>donne pouvoir à</b>	<b>EVEN-HORELLOU Frédérique</b>

*Des pouvoirs sont arrivés en blanc, qu'il conviendrait de distribuer :*

<b>DURANCE Philippe</b>	<b>donne pouvoir à</b>	<b>BAUER Alain</b>
<b>ROUX-ROSSI Dominique</b>	<b>donne pouvoir à</b>	<b>KALIFA Laurent</b>
<b>D'ORAZIO Anne</b>	<b>donne pouvoir à</b>	<b>NORDSTROM Minna</b>

**HIDRI Faten**                      **donne pouvoir à**  
**LEMARDELEY Marie-Christine** **donne pouvoir à**  
**JAVELAUD Sandrine**            **donne pouvoir à**  
**CACHARD Xavier**                **donne pouvoir à**  
**FAUGERE Mireille**               **donne pouvoir à**  
**DURIF Maxime**                   **donne pouvoir à**

**SEGUIN David**  
**WATTINNE Soizic**  
**NOUGUIER Anne**  
**DALION Patrick**  
**LE COQ Marc**  
**MAURY—CASALTA Hadrien**

*Le quorum est atteint avec 18 présents et 11 pouvoirs*

# ORDRE DU JOUR

<b>Ordre du jour .....</b>	<b>3</b>
I. Approbation du procès verbal du conseil d'administration du 22 novembre 2017.....	4
II. Finance :.....	4
1.1 Compte Financier 2017	
1.2 Budget rectificatif 2018 n°1	
III. Convention de portage CNAM – PEPITE HESAM Entreprendre .....	5
IV. Présentation des établissements candidats à devenir membres et délibérations .....	5
4.1.CESI	
4.2 Ecole Estienne	
4.3 ENSAAMA	
4.4 Ecole Duperré	
4.5 Ecole Boulle	
4.6 Institut Français de la Mode (IFM)	
V. Adoption du règlement interieur.....	8
VI. Délibération sur l'intitulé des 5 champs interdisciplinaires HESAM Université .....	8
VII. NCU-Bachelor HESAM.....	9
VIII. Point d'information sur les élections des représentants des usagers du Conseil d'administration .....	10
IX. Questions diverses.....	10

## I. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 22 novembre 2017

Le procès-verbal du conseil d'administration du 22 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité

## II. Finance

### ▪ 2.1 Compte Financier 2017

#### Arrêt du compte financier 2017 :

<u>1ère section dépenses</u> 1 323 905,80	<u>1ère section produits</u> 807 268,35 Virement 2 <sup>e</sup> section 516 637,45 (déficit)
Total 1 <sup>ère</sup> section 1 323 905,80	Total 1 <sup>ère</sup> section 1 323 905,80
2 <sup>e</sup> section en capital IAF : 502 779,78	
Investissements de l'exercice : 4 469,42	variation FRNG : 507 249,20
<b>Total CF 2017 : 1 831 155,00</b>	<b>Total CF 2017 1 831 155,00</b>

**Le président du conseil d'administration** explique qu'une des particularités pendant toute ces années a été que le même compte alimentait le fonctionnement régulier d'HESAM Université et la gestion de Paris Nouveaux Monde. La clôture s'est faite au 30 juin 2016 mais certaines opérations se sont débouclées par la suite ce qui explique que sur l'exercice 2017 nous sommes en excédent par rapport au budget primitif et au DM adopté. Mais prenant en compte la fin du programme Paris Nouveau Monde, au global l'exercice apparaît comme déficitaire. En ayant en tête que le budget annuel est de 1 800 000€ il faut que l'on soit conscient de l'intérêt d'une vision pluriannuelle telle qu'elle nous a été présentée.

**Alain Bauer** propose qu'un état précis, arrêté, soldé et définitif du programme Paris Nouveau Monde soit diffusé auprès des membres du conseil d'administration afin de mieux comprendre comment fonctionne HESAM Université hors programme et permettre de différencier la part programme de la part fonctionnement si d'autres programmes se présentent

**Le président du conseil d'administration** répond qu'ayant l'ensemble des éléments concernant la vision globale et la clôture du programme Paris Nouveau Monde, lors du prochain conseil d'administration il faut que nous ayons une vision sur le fonctionnement « ordinaire » d'HESAM Université. A l'avenir si d'autres programmes de ce type se présentent ils seront gérés en comptes séparés.

**Frédérique EVEN-HORELLOU** ajoute que lors d'un précédent conseil d'administration il avait été demandé un outil d'aide à la compréhension du fonctionnement de la structure pour les administrateurs afin que les organes délibérants puissent avoir une visualisation de suivi des programmes.

Le compte financier pour l'année 2017 est arrêté à l'unanimité

## ▪ 2.2 Budget rectificatif 2018 n°1

**Le président du conseil d'administration** rappelle que le principe posé par prudence est d'intégrer dans le budget primitif uniquement les recettes effectives et par la suite les nouveaux revenus seront intégrés au fur et à mesure.

**Hugues Brunet** expose le budget rectificatif n°1 (BR1) :

- La fin de l'année 2017 marque le solde du programme Paris Nouveau Monde.
- Concernant les contrats doctoraux, il avait été constitué un produit à recevoir de 961 000€ qui a nu au résultat tel qu'il avait été présenté. Aujourd'hui avec l'ensemble des données, excepté le versement par l'ANR et la remontée de quelques établissements sortis d'HESAM Université qui avaient trop perçus par rapport à leur justification de dépenses, le solde est de 238 499€.
- Une opération Couperin, qui avait été menée en opération de compte pour tiers, a été rectifiée en opération budgétaire ce qui remonte en recette et en dépense.
- Pour le Centre Michel Serres, il a été réintégré une augmentation de recette de 398 000€ correspondant à des semestres exécutés.
- La région Ile-de-France soutien PEPITE HESAM Entreprendre à hauteur de 27000€ sur cet exercice, pour mémoire l'Etat l'a soutenu à hauteur de 18 000€ sur 3 ans.
- Les dépenses de l'administration générale : l'affectation d'une activité spécifique sur la vie étudiante augmente le plafond d'emploi d'un poste à mi-temps.
- Opération compte pour tiers : le programme 13 novembre vient d'obtenir un complément de financement de 2 millions d'euros jusqu'à octobre 2019 pour poursuivre leur travail.

Concernant l'évolution de la subvention pour charge du service public **Xavier Château** demande pourquoi on trouve les 380 000€ dans le compte financier et maintenant il n'apparaît que 200 000€ ?

**Hugues Brunet** répond que dans le compte financier les deux opérations, c'est-à-dire les 200 000€ du soutien au regroupement, renouvelé en 2018, et la subvention du projet 1000 doctorants pour les territoires qui s'élève à 180 000€, étaient confondues et désormais elles sont distinctes.

*Le budget rectifié 2018 est adopté à l'unanimité.*

### **III. Convention de portage CNAM – PEPITE HESAM Entreprendre**

**Hugues Brunet** rappelle que, le 22 novembre 2017, le point a été présenté au conseil d'administration mais le quorum n'était plus atteint, c'est pourquoi aujourd'hui la convention est de nouveau soumise au vote. Etant directement concernés par cette convention les représentants du CNAM ne participent pas au vote.

La convention de portage CNAM-PEPITE HESAM Entreprendre est adoptée à l'unanimité.

### **IV. Présentation des établissements candidats à devenir membres et délibérations**

Les six établissements candidats, **CESI**, **ENSAAMA** (École Nationale Supérieure des Arts appliqués et des Métiers d'Art), **Ecole Estienne**, **Ecole Duperré**, **Ecole Boule** et **l'IFM** (Institut français de la mode), sont affiliés à HESAM Université. Aujourd'hui leur changement de statut est soumis au vote du conseil d'administration.

**Le président du conseil d'administration** rappelle que la procédure pour devenir établissement membre d'HESAM Université consiste dans un premier temps à déposer une demande au conseil des membres qui émet un avis, s'il est favorable la candidature est ensuite présentée au conseil d'administration. C'est dans ce contexte d'un avis favorable unanime du conseil des membres du 31 janvier 2018, que les établissements se présentent devant le conseil d'administration ce jour.

#### ▪ **4.1 Le CESI :**

**Vincent COHAS**, directeur général du groupe, présente le CESI. Créé en 1958 par des grandes entreprises industrielles françaises, aujourd'hui le CESI continue de développer la formation continue des ingénieurs dans toute la France avec 25 campus sur le territoire mais également une présence à l'étranger en Algérie, en Espagne et au Cameroun. Le CESI propose une offre organisée autour de cinq marques : **ei.CESI** (école d'ingénieurs), **CESI exia** (école d'ingénieur informatique), **CESI entreprise** (école de management), **CESI alternance** (école supérieurs des métiers), **CESI certification** (certifier les personnes) et **CESI recherche**.

**Jean louis Allard**, directeur de l'ei.CESI, explique que le CESI est présent dans un certain nombre de ComUE locales en tant que membre associé et désire intégrer en tant que membre une grande ComUE de niveau national et international. Il nous rappelle qu'il y a une alliance historique entre le CESI, l'Ensam et le Cnam avec des diplômes en commun, des échanges, des partages basés sur les mêmes valeurs de développement social et d'excellence. Le CESI a une approche pluridisciplinaire, visée sur la réponse aux besoins des territoires, des hommes ou des personnes, c'est à ce titre qu'HESAM Université intéresse le CESI.

#### ▪ **4.2 L'école Estienne :**

**Annie-Claude Ruescas**, proviseure, présente l'Ecole Estienne. Ecole historique traditionnelle des métiers du livre créée 1889 pour permettre à tout enfant d'accéder au métier de l'impression. Ecole publique qui forme aux métiers de l'Édition, de l'imprimerie et des arts appliqués, alliant tradition et innovation, avec une pédagogie toujours renouvelée, innovante et des formations diverses. Les modalités et pédagogies d'enseignement sont essentiellement par projets et proches de celles dispensées dans les établissements d'HESAM Université. Les composantes des Ecoles, tel qu'art, création, patrimoine, Industrie, entreprise, territoire, numérique et société, s'inscrivent dans les différents champs d'HESAM Université.

#### ▪ **4.3 L'ENSAAMA :**

**Laurent Scordino-Mazenec**, directeur, présente l'Ecole Nationale Supérieure des Arts Appliqués et des Métiers d'Art (ENSAAMA). Issue de la fusion entre l'École des arts appliqués à l'industrie créée en 1922 et l'École des métiers d'art fondée en 1941. Une première formation en design industriel nommée « esthétique industrielle » voit le jour en 1956. A partir de 1969 l'école construit son identité essentiellement autour du design et de la création. L'idée de l'ENSAAMA est de travailler en transversalité et interdisciplinarité, avec des professionnels et en étant ouvert sur l'étranger.

#### ▪ **4.4 L'école Duperré :**

**Annie Toulzat**, proviseure, présente l'Ecole Duperré. Créée en 1864 par Elisa Lemonnier afin de permettre aux femmes des milieux urbains d'accéder à la formation professionnelle. L'école propose alors un enseignement moderne qui allie l'enseignement des arts, de culture générale et d'apprentissages techniques. Avec une dominante mode et textile, des formations dans le design graphique et d'espace, dans les métiers d'arts, dans le domaine du textile et de la céramique, Duperré est une Ecole pluridisciplinaire.

Le partenariat, maître mot du travail au quotidien à l'École Duperré, se fait avec des Industries du luxe, du prêt-à-porter, des industries textiles, des collectivités territoriales... l'établissement est inscrit dans des réseaux nationaux et internationaux d'écoles qui permettent des échanges.

#### ▪ 4.5 L'école Boule :

**Josiane Giammarinaro**, proviseure, présente l'École Boule. Créée il y a 132 ans avec pour objectif de former des ouvriers artistes, aujourd'hui la vocation de l'École est la transmission du geste et des traditions avec pour objectif de former des artisans designers.

Les ambitions de l'École sont d'ouvrir les étudiants à la curiosité et transmettre des savoir-faire dans l'excellence avec des enseignants agrégés, universitaires ou meilleurs ouvriers de France.

L'École a plus ou moins 40 partenaires par an et est de plus en plus sollicitée ce qui permet un travail pédagogique autour de projets et un échange à l'international avec par exemple l'Inde, la Chine ou encore le Cambodge.

#### ▪ 4.6 L'Institut Français de la Mode (IFM) :

**Dominique Jacomet**, directeur général, présente l'Institut français de la mode. Créé en 1986, par toutes les professions de la filière mode, de l'industrie textile, l'industrie de l'habillement et les distributeurs. En partenariat avec le ministère chargé de l'industrie qui a contribué à l'indépendance de l'institution. L'IFM travaille pour de grandes entreprises, le secteur du luxe, du textile, des détaillants et des industriels. Association loi 1901 à but non lucratif, l'Institut a développé depuis 2010 des liens avec le Ministère de l'enseignement supérieur en obtenant deux programmes management et création.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2019 l'IFM va se regrouper avec l'école de la chambre syndicale de la couture parisienne l'enjeu est de construire une école sur la transversalité avec des passerelles permettant de mêler des parcours différents. **Dominique Jacomet** conclut sur le fait que les valeurs et les champs interdisciplinaires d'HESAM Université sont au cœur des préoccupations de l'IFM.

**Le président du conseil d'administration** remercie les directeurs d'établissements pour la richesse de leurs présentations et laisse la parole à **Alain Bauer** qui s'interroge sur le fait qu'une association loi 1901 ne peut intégrer une ComUE. **Le président du conseil d'administration** explique qu'au titre de la loi sur l'enseignement supérieur, pour être membre d'une Communauté d'Universités et d'Établissements il faut être un établissement d'enseignement supérieur quel que soit le statut, or l'association qui fédère les quatre écoles d'arts appliqués de Paris ne l'est pas.

**Frédérique Even-Horellou** attire l'attention sur le fait qu'un recensement des liens déjà créés est à faire et que le défi derrière ce travail est la construction d'une cohérence dans un schéma global qui puisse faire en sorte que HESAM Université soit visible pour ses membres et à l'extérieur.

**Bendicht Weber** ajoute qu'avec l'arrivée des nouveaux établissements les questions évoluent et se clarifient, il faut être conscient qu'en « construisant » cette communauté, petit à petit se précisent des enjeux à partager et qu'une mobilisation de tous est nécessaire.

**Xavier Château** se demande ce qui est ressorti des discussions avec l'équipe pédagogique à propos de leur entrée dans HESAM Université ?

Les représentants des Ecoles répondent qu'il y a eu plus de réticences à créer l'association qu'à intégrer HESAM Université car les professeurs avaient peur d'une fusion des quatre écoles et donc de perdre l'identité propre à chacune, mais depuis des explications ont été fournies afin d'atténuer les réticences. De plus le travail en commun avec le CNAM notamment, a rassuré.

Il est émis l'idée de mettre en place un travail collectif autour du thème « les métiers de demain » qui serait un moyen de fédérer les professeurs. **Le président du conseil d'administration** prend bonne note de cette demande car cela rentre parfaitement dans l'optique du NCU et cela permettrait de créer davantage de liens.

L'adhésion du CESI en tant que membre d'HESAM Université est votée à l'unanimité

L'adhésion de l'Ecole Estienne en tant que membre d'HESAM Université est votée à l'unanimité

L'adhésion de l'ENSAAMA en tant que membre d'HESAM Université est votée à l'unanimité

L'adhésion de l'Ecole Duperré en tant que membre d'HESAM Université est votée à l'unanimité

L'adhésion de l'Ecole Boulle en tant que membre d'HESAM Université est votée à l'unanimité

L'adhésion de l'Institut français de la mode en tant que membre d'HESAM Université est votée à l'unanimité

## V. Adoption du règlement intérieur

**Hugues Brunet**, délégué général d'HESAM Université, explique que l'intégration des nouveaux établissements en tant que membres ne sera effective qu'après publication du décret, d'ici un an. L'idée est d'indiquer dans le règlement intérieur que les représentants des établissements peuvent assister aux instances au même titre que les membres actuels mais sans voix délibératives.

**Alain Bauer** propose une facilitation de compréhension du texte de l'article : « après que le conseil des membres et le conseil d'administration aient approuvé l'adhésion de plusieurs membres et dans l'attente de la publication des statuts prenant ces adhésions en compte, chaque nouveau membre assiste aux réunions du conseil des membres, du conseil d'administration et du conseil académique à titre consultatif. »

Sur demande d'**Alain Bauer** une annexe trois indiquant les noms des nouveaux membres en attente de statuts est ajoutée au règlement intérieur.

Concernant la composition du comité électoral il est demandé pourquoi il est précisé « LA chargé de mission », **Hugues Brunet** indique que la modification du règlement intérieur a été faite pour les élections de 2018, aux élections suivantes il y aura encore modification donc il faut comprendre que l'indication « le délégué général et LA chargée de mission » s'applique au moment actuel.

*La nouvelle rédaction proposée par Alain Bauer et la modification du règlement intérieur sont adoptées à l'unanimité.*

## VI. Délibération sur l'intitulé des 5 champs interdisciplinaires HESAM Université

Après discussion lors du conseil des membres et du conseil académique, l'introduction d'un cinquième champ « Risque, régulation, qualité et sécurité » est soumis aujourd'hui au conseil d'administration pour approbation



**Alain Bauer** pense que « ingénierie » et « management » sont manquants. Il suggère qu'ingénierie soit intégré au champs « Industrie, entreprise, territoires » et management pourrait venir dans le champ « Risque, régulation, qualité et sécurité » à la place de régulation.

Dans un deuxième temps il indique qu'il est indispensable de rappeler que les 5 champs s'articulent autour de référentiels diversifiés.

**Marc Le Coq**, en réaction à ce qui vient d'être dit, ajoute qu'à l'origine ces termes précisaient les enjeux auxquels HESAM Université s'attache, ce qui n'est pas spécifié ce sont les disciplines qui s'y rattache. Cette complémentarité est à rapprocher en restant sur une définition des enjeux et ensuite y intégrer les disciplines.

**Le président du conseil d'administration** complète en rappelant que les champs n'ont pas vocation à être ni des instituts, ni des facultés, ni des collections de disciplines. Le travail fait dans les instances détermine des enjeux, des sujets sur lesquels il y a des projets et pour lesquels nous mobiliserons les différentes compétences disciplinaires disponibles dans l'établissement, les équipes, les laboratoires d'HESAM Université. Ce qui justifie que les propositions faites ont bien été prises en compte mais la rédaction a été amendée.

Pour le référentiel nous aurons à déposer notre stratégie de formation dans le cadre du HCERES. Il est alors proposé que ce sujet soit présenté au conseil académique puis qu'il y ait délibération au conseil d'administration.

Les intitulés « management » et « ingénierie », étant présents dans plusieurs champs, **Le président du conseil d'administration** propose que le CA s'en tienne aux propositions validées par les instances en ayant conscience que management et ingénierie sont au cœur des compétences disciplinaires d'HESAM Université et sont mobilisés dans chacun des cinq champs.

**Marc Le Coq** demande que soit données des précisions sur les 5 champs, comment ils sont construits, comment ils s'articulent avec les disciplines... **Le président du conseil d'administration** répond que ce sera l'objet de la matinée du 15 février et **Bendicht Weber** précise que cette matinée sera suivie de séminaires mettant l'accent sur les champs et leurs structures.

*Les 5 champs sont approuvés à l'unanimité avec 4 abstentions*

## VII. NCU-Bachelor HESAM

**Eric Boutouyrie** présente les nouveaux cursus à l'université (NCU) dans le cadre du PIA3 vague 2. Avec une enveloppe de 100 millions d'euros le but est de « relever le double défi de la réussite et de la professionnalisation en licence (Bac+3) ». Les objectifs :

- **Création** de nouveau cursus (innovation et expérimentation)
- **Adaptation** de l'offre à la formation tout au long de la vie
- **Evolution** des formations avec la révolution numérique

Le dépôt du cahier des charges se fait le 29 mars 2018.

Les Nouveaux Cursus à l'Université ce sont :

- Donner la priorité au caractère novateur de l'initiative, à sa crédibilité, à son ampleur ou encore à la garantie de diffusion du projet (déploiement à grande échelle).
- Mettre l'accent sur les parcours flexibles et individualisés (« la réversibilité des trajectoires »).
- Prévoir un dispositif d'évaluation sur 10 ans pour tous les projets

Le point clef de notre offre étant l'accompagnement pédagogique et la professionnalisation, la mise en place des « licences sur mesure » modulables avec un contrat de réussite pédagogique signifie qu'il faudra dans chaque établissement, un directeur d'étude qui suivra de A à Z la pédagogie et le cursus complet de chaque étudiant.

Les objectifs de la vagues 2 sont :

- Meilleure **prise en compte des acquis** des étudiants à leur arrivé
- Diversification et **individualisation** des parcours
- **Professionnalisation** accrue qui permet, à ceux qui le souhaitent, d'entrer dans la vie active au niveau bac+3
- Possibilité de faire des modules dans des écoles différentes dans une logique interdisciplinaire.

Le projet est intitulé « construisons nos métiers » et propose :

- Une offre à bac+1 et une offre de Bachelor à bac + 3
- 28 cursus dans 4 filières :
  - Arts appliqués, Design, Luxe et Mode ;
  - Architecture, Environnement, BTP, Energie
  - Management, Gestion, Finances, Commerce, Services à la personne et Ressources Humaines
  - Numérique, Mécatronique, Génie électrique, Matériaux et génie industriel
- 24 étudiants par classe
- Des formations par blocs de compétences transversaux, optionnels et métiers

Une méthodologie avec un copil mensuel et des groupes de travail sont mis en place depuis janvier, une AMO (Assistance à Maitrise d'Ouvrage), la création d'un drive partagé et la définition d'un plan d'action pour une rédaction commune du cahier des charge.

## **VIII. Point d'information sur les élections des représentants des usagers au conseil d'administration**

Faute de temps le point n'est pas abordé et fera l'objet d'un mail d'information.

## **IX. Questions diverses**

*Le prochain Conseil d'administration se tiendra le 20 mars 2018*

*En l'absence de questions, la séance est levée à 12h44*